

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Le 1^{er} avril 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
25/03/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	23

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier.
POUTAS Véronique à ACACIO Nathalie.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Excusé :

Secrétaire de séance : GARRABE Thomas.

N° 2026-018 Désignation d'un correspondant défense.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du Département et de la Région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de désigner Patrick AYMAR en tant que correspondant défense titulaire et Daniel CHATELAIN en tant que suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Didier ALDEBERT

